



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**  
**Le Vingt Janvier à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.  
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON.

### Absents :

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**DATE DE  
CONVOCAION  
16 JANVIER 2025**  
**DATE D'AFFICHAGE  
16 JANVIER 2025**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 15  
VOTANTS : 17**

**OBJET :  
DEMANDES DE  
SUBVENTIONS DE  
PORTÉE  
GÉNÉRALE -2025**

Si pour certains programmes l'attribution de subventions s'avère assurée puisqu'ils entrent dans le cadre de partenariat classique, d'autres relèvent plus du domaine de l'aléatoire.

À ce titre, Monsieur le Maire suggère, dans le but de parfaire les plans de financement de chaque projet, qu'il soit d'ores et déjà mandaté pour solliciter toutes les subventions possibles sur les programmes d'investissement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de toutes les instances et organismes - Europe, État, DATAR, Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes, Conseil Départemental de l'Allier, Chambre de Commerce et d'Industrie, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, DRAC, autres organismes consulaires, Agence de l'eau Loire-Bretagne y compris les subventions exceptionnelles, sur les programmes d'investissement inscrits aux Budgets 2025.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois  
et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

24 JAN. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 21 JAN. 2025

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

